



# CAC

Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme éducative

---

## PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2024

## Sommaire

1. Contexte et justification .....	3
2. Missions de la CAC .....	4
3. Méthodologie de travail.....	4
4. Axes du Plan de Travail Annuel.....	5
5. CADRE DE RESULTATS.....	Erreur! Signet non défini.
6. MATRICE DU PLAN DE TRAVAIL 2024 .....	6

# 1. Contexte et justification

Depuis plus d'une dizaine d'années, la Côte d'Ivoire connaît un nouvel essor économique. Des progrès sont constatés dans le secteur de l'éducation avec le taux brut d'accès au primaire qui est passé de 97,8% en 2013-2014 à plus de 100% (102,48%) en 2021-2022 avec la parité filles-garçons ; le taux d'achèvement du primaire qui est passé de 60,4% en 2013-2014 à 78,4% en 2021-2022. Malgré cela, des efforts restent à faire, si le pays veut atteindre les ODD, notamment en matière de capital humain ou d'égalité des sexes. Car, l'indice du capital humain (ICH) de la Côte d'Ivoire reste faible avec de faibles performances et de grandes disparités dans les résultats en matière d'éducation et de santé entre les groupes socio-économiques. Pour preuve, le rapport sur le développement 2020 du PNUD indique que la valeur de l'ICH de la Côte d'Ivoire pour 2019 s'établit à 0,538 ce qui place le pays dans la catégorie « **développement humain faible** » et au 162<sup>ème</sup> rang parmi 189 pays et territoires.

Ainsi, l'amélioration de la qualité du capital humain de la Côte d'Ivoire demeure importante compte tenu, notamment, de la jeunesse et de la croissance rapide de sa population. C'est pourquoi, le 2<sup>ème</sup> pilier du Plan National de Développement (PND 2021-2025) met l'accent sur le « Développement du capital humain et la promotion de l'emploi ».

Lancés le 19 juillet 2021, les Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA) visent à générer des solutions durables, consensuelles et contextuelles face aux défis de l'éducation afin de poursuivre cette amélioration de la qualité du capital humain.

Entre juillet 2021 et avril 2022, les EGENA ont offert un cadre exceptionnel de concertation qui ont abouti à la construction d'un nouveau pacte social autour d'une école d'excellence, réaffirmant ainsi l'importance des enjeux éducatifs et inscrivant, dans la transparence, la réussite de l'apprenant au cœur de toutes les actions éducatives.

L'organisation des EGENA, au-delà des résultats et de leur exploitation suggère une anticipation sur le futur cadre institutionnel, les modes de gouvernance et le choix des hommes et des femmes qui devront préparer et porter les réformes, qui en découleront.

Le MENA s'est engagé à construire un système éducatif amélioré avec une gestion et un leadership efficient et efficace et à promouvoir l'accès de tous les enfants et adultes à une éducation de qualité, équitable et inclusive. Dans cette perspective, le MENA s'appuiera sur 5 axes interdépendants qui conduiront aux changements nécessaires : les politiques en matière d'éducation, la coordination institutionnelle, les ressources humaines et matérielles, le financement et l'utilisation de données probantes.

Ainsi, le cadre des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, les consultations organisées appellent à la nécessité de créer, au sein du MENA, un secrétariat technique / cellule de pilotage et de coordination, dont la vocation sera de veiller à la cohérence de l'action ministérielle en assurant la capitalisation, la coordination administrative entre les directions générales et l'animation territoriale dans les domaines relevant de ses compétences mais également pour être une « porte d'entrée », sorte de « guichet unique » pour tous les partenaires qui souhaitent appuyer la politique du MENA.

L'arrêté n°0013 / MENA / DAJC du 20 mars 2023 porte institution, attributions, composition et fonctionnement de la Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme de l'éducation, dénommée CAC. La CAC est transitoire et à terme évoluera pour devenir un Secrétariat d'Appui à la Coordination (SAC). Cette cellule est chargée de suivre et d'évaluer les décisions pour impulser la mise en œuvre de la réforme éducative, notamment celle issue des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA).

Conformément aux exigences de bonne gouvernance, la CAC s'est engagée à se doter d'un Plan de Travail Annuel par l'élaboration d'un Plan de Travail Annuel (PTA). Ce Plan de travail retrace l'ensemble des activités qui seront

menées par la CAC, au cours d'une année, en appui aux priorités nationales déclinées dans (1) le Plan Sectoriel de l'Education, (3) les orientations ministérielles et (4) dans ces attributions.

Il vise également l'opérationnalisation de la Matrice Opérationnelle des EGENA, des Objectifs de Développement Durable en Côte d'Ivoire, pour ce qui relève du sous-secteur Education Nationale et Alphabétisation.

## 2. Missions de la CAC

L'arrêté n°0013 / MENA / DAJC du 20 mars 2023 porte institution, attributions, composition et fonctionnement de la Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme de l'éducation, dénommée CAC, veille à la cohérence de l'action ministérielle en matière de politique éducative et de partenariat. Elle est l'interface des Partenaires Techniques et Financiers avec le MENA.

A ce titre, elle :

- coordonne les apports extérieurs en faveur du MENA et apporte un appui à la mobilisation des ressources ;
- élabore, en concertation avec les autres services du MENA, les programmes de coopération et assure la coordination entre les Directions / services rattachés et les Partenaires Techniques et Financiers ;
- valide les intentions de financement des partenaires en s'assurant de la cohérence des objectifs de leurs contributions avec la politique du MENA ;
- supervise l'élaboration des plans d'actions des structures de mise en œuvre et s'assure de la conformité des activités définies avec le plan d'opérationnalisation de la réforme ;
- contribue au renforcement des capacités des services centraux et déconcentrés et engage des réflexions stratégiques en liaison avec les Directions et Services rattachés pour renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de la réforme ;
- met en place un dispositif de suivi-évaluation des résultats et des activités des programmes mis en œuvre ;
- suit l'exécution des programmes de coopération à travers des rapports annuels et organise une revue périodique de la mise en œuvre de la réforme ;
- contribue à une gestion efficace des connaissances générées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme, des programmes et des actions du MENA ;
- facilite la communication entre les parties prenantes afin de garantir une bonne circulation de l'information sur la mise en œuvre des plans d'actions et des réformes et des résultats obtenus ;
- assure toute autre mission instruite par le Ministre.

## 3. Méthodologie de travail

Pour réaliser ce Plan de Travail Annuel, La CAC a examiné le cadre de référence de son champ d'activités, à savoir l'arrêté 013 du 20 mars 2023 portant institution, attributions, composition et fonctionnement de la CAC, et a procédé à la collecte et à la consultation de plusieurs documents, notamment :

- La matrice opérationnelle des EGENA ;
- Le document du Programme PRSEP ;
- Le Pacte de Partenariat pour la transformation du Système éducatif ;
- La note d'orientation 2024 pour l'élaboration du Plan de Travail Annuel du PRSEP.

## 4. Axes du Plan de Travail Annuel

Le Plan de Travail Annuel 2024, se décline selon quatre axes ou composantes qui sont :

- Coordination du financement et de la mise en œuvre des programmes de coopération avec les partenaires techniques et financiers ;
- Coordination du cadre stratégique et opérationnel de la réforme ;
- Suivi, évaluation, redevabilité, communication et gestion des connaissances dans la mise en œuvre des projets et programmes de la réforme ;
- Fonctionnement et coordination des activités de la CAC.

Ce plan de travail s'articule autour des rubriques suivantes :

- Cadre de résultats
- Matrice du plan de travail 2024

Dans l'optique de renforcer le système pérenne de suivi-évaluation de la CAC axé sur les résultats, le Secrétariat Exécutif a amorcé la démarche devant lui permettre de se doter d'un tel système. C'est ainsi qu'au cours de la même année, la planification annuelle de la CAC a progressivement muté vers l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) en vue d'apporter les changements souhaités. Pour chaque composante sus-présentée, des résultats escomptés ont été formulés ainsi que des indicateurs y relatifs.

Enfin, pour garantir la mise en œuvre de Plan de Travail Annuel, plusieurs sources de financements devront être mobilisées. Il s'agit notamment des ressources financières issues de l'Etat de Côte d'Ivoire au travers de divers programmes et appui direct et celles issues des partenaires et organisations internationales.

## 5. MATRICE DU PLAN DE TRAVAIL 2024

**EFFET : D'ici fin 2024, la CAC assure une mise œuvre efficace et efficiente de la réforme pour la transformation du système éducatif**

Composante (Produit)	Action	Activité	Période				Budget (F CFA)			Partenaires de mise en œuvre
			T1	T2	T3	T4	Estimé	Disponible	A rechercher	
<b>Axe intervention 1 : Coordination du financement et de la mise en œuvre des programmes de coopération avec les partenaires techniques et financiers</b>						<b>10 000 000</b>				
<b>Produit 1 : La CAC dispose de capacités renforcées pour assurer la coordination du financement et de la mise en œuvre des programmes de coopération avec les partenaires techniques et financiers</b>	<b>Action 1.1 : Soutenir la mobilisation des ressources auprès des PTF</b>	Activité 1.1.1 : Organiser une rencontre de partage de la méthodologie de Edlab			X					
	<b>Action 1.2 : Appuyer la mise en œuvre des programmes de coopération avec les PTF</b>	Activité 1.2.1 : Réaliser le suivi de la mise en œuvre du Pacte de Partenariat				X	-		-	
		Activité 1.2.2 : Accompagner les revues périodiques des programmes de coopération avec les PTF				X	10 000 000	10 000 000	-	
<b>Axe intervention 2 : Coordination du cadre stratégique et opérationnel de la réforme</b>						<b>104 800 000</b>				
<b>Produit 2 : La CAC dispose de capacités renforcées pour assurer la coordination du cadre stratégique et opérationnel de la réforme</b>	<b>Action 2.1 : Soutenir le renforcement des capacités et la conduite de réflexion pour le renforcement du cadre stratégique de la réforme</b>	Activité 2.1.1 : Organiser des rencontres de concertation et des groupes de travail thématiques au sein du MENA					10 00 000			
		Activité 2.1.3 : Participer aux rencontres majeures du secteur Education/Formation au niveau international et régional					78 000 000			
	<b>Action 2.2 : Assurer la cohérence d'actions des structures du MENA pour l'opérationnalisation de la réforme</b>	Activité 2.2.1 : Elaborer le Plan de convergence de la réforme					7 800 000	7 800 000		
		Activité 2.2.3 : Accompagner l'élaboration de manuels					30 000 000		30 000 000	

Composante (Produit)	Action	Activité	Période				Budget (F CFA)			Partenaires de mise en œuvre
			T1	T2	T3	T4	Estimé	Disponible	A rechercher	
		de procédures pour la gestion de fonctions clés au sein du MENA								
	<b>Action 2.3 : Soutenir la mise en œuvre du Programme PRSEP</b>	Activité 2.3.1 : Conduire l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des PTBA du Programme PRSEP Activité					15 000000			
		Activité 2.3.3 : Suivre la mise en œuvre des recommandations prioritaires/clés de l'audit financier et comptable du PRSEP					-			
		Activité 2.3.4 : Mettre en œuvre les activités du PRSEP relatives aux Mécanismes de Gestion des Plaintes et de Gestion Environnementale et Sociale	X	X	X	X	PM			
<b>Axe d'intervention 3 : Suivi, évaluation et redevabilité de la mise en œuvre des projets et programmes</b>							<b>68 400 000</b>			
<b>Produit 3 : La CAC dispose de capacités renforcées pour assurer le suivi, l'évaluation, la redevabilité, la communication et la gestion des connaissances dans la mise en œuvre des projets</b>	<b>Action 3.1 : Appuyer le renforcement des mécanismes de suivi, évaluation et redevabilité des projets et programmes de la réforme</b>	Activité 3.1.1 : Organiser des revues périodiques des projets et programmes de la réforme	X	X	X	X	4 000 000			
		Activité 3.1.2 : Organiser des missions conjointes de suivi des projets et programmes de la réforme	X	X	X	X	6 000 000	6 000 000		
		Activité 3.1.3 : Accompagner					-			

Composante (Produit)	Action	Activité	Période				Budget (F CFA)			Partenaires de mise en œuvre
			T1	T2	T3	T4	Estimé	Disponible	A rechercher	
<b>et programmes de la réforme</b>		l'élaboration et la diffusion des rapports périodiques de progrès des projets et programmes de la réforme								
		Action 3.1.4 : Alimenter régulière la plateforme du Système Intégré de Gestion des Projets et Programmes (SIGPROG) du MENA	X	X	X	X	-			
	<b>Action 3.2 : Assurer la communication et la gestion des connaissances en soutien à la mise en œuvre de la réforme</b>	Activité 3.2.1 : Elaborer la stratégie de communication pour la de la réforme			X	x	28 400 000	28 400 000		
		Activité 3.2.2 : Suivre la mise en œuvre de la stratégie de communication de la réforme				x	30 000 000		30 000 000	
	<b>Axe d'intervention 4 : Communication et gestion des connaissances.</b>							<b>121 880 000</b>		
<b>Produit 4 : La CAC dispose de capacités renforcées pour assurer son fonctionnement et la coordination de ses activités</b>	<b>Action 4.1 : Assurer la coordination des activités de la CAC</b>	Activité 4.1.1 : Elaborer le plan de développement des capacités du personnel								
		Activité 4.1.4 : Mettre en œuvre les recommandations de l'audit organisationnel et institutionnel de la CAC					PM			
		Activité 4.1.6 : Mettre en œuvre des actions de visibilité de la CAC					8 580 000	8 580 000		

Composante (Produit)	Action	Activité	Période				Budget (F CFA)			Partenaires de mise en oeuvre
			T1	T2	T3	T4	Estimé	Disponible	A rechercher	
		Activité 4.1.7 : Réaliser le développement et l'animation du portail Web de la CAC					1 980 000	1 980 000		
	<b>Action 4.2 : Assurer le fonctionnement de la CAC</b>	Activité 4.2.1 : Procéder au recrutement de personnel de la CAC					-			
		Activité 4.2.2 : Assurer le Bail du siège de la CAC					26 400 000	26 400 000		
		Activité 4.2.3 : Equiper la CAC					30 000 000	30 000 000		
		Activité 4.2.4 : Prendre en charge les salaires et autres charges du personnel de la CAC					PM			
		Activité 4.2.5 : Elaborer les rapports de gestion financière, de suivi des activités de la CAC					5 000 000	5 000 000		
<b>Total du Plan d'actions</b>							<b>304 280 000 F CFA</b>			